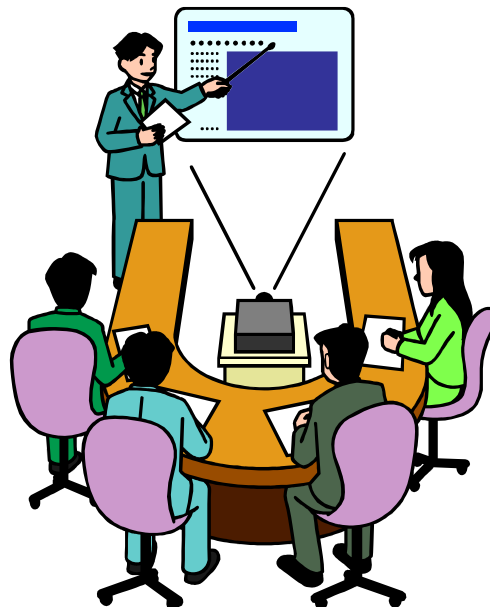


FICHE FORMATION N° 6

**PROGRAMMES TYPES DE FORMATIONS
A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

LA FORMATION AU MANAGEMENT DE LA SECURITE POUR LES PERSONNELS D'ENCADREMENT

Proposition de programme réalisée par un groupe de travail regroupant des membres de l'association
PARFAIRE¹ et de l'association GP'Sup².



¹ Présentation de l'association PARFAIRE en page 4 de ce document

² Présentation de l'association GP'Sup en page 4 de ce document

MODALITES D'ORGANISATION

1. **Objectif de la formation :** Donner aux personnels d'encadrement (chef d'équipe, chef de service, directeur de laboratoire, responsables administratifs, chef de département...) les connaissances, méthodologies, outils et compétences pour assurer l'organisation et le management de la sécurité au sein de leurs équipes.
2. **A l'issue de la formation, les stagiaires doivent être capables de :**
 - Mettre en place une organisation de la sécurité au sein de l'équipe dont ils ont la responsabilité.
 - Mettre en place une organisation du travail intégrant la prévention des risques et la préservation de la santé des personnels.
 - Mieux appréhender les situations conflictuelles entre les personnels ou entre les personnels et les usagers.
 - Mettre en place le cas échéant un correspondant de sécurité et organiser son activité.
 - Connaître leur responsabilité civile et pénale en matière de sécurité.
 - Prévenir les situations liées aux charges mentales (stress au travail – situations de harcèlement etc...).
 - Prévenir les comportements à risques mettant en danger les agents eux même, leurs collègues et les usagers (conduite addictive, agressivité, trouble du comportement...).
3. **Pré-requis :** Avoir suivi une session de formation à la sécurité destinée aux nouveaux arrivants.
4. **Durée de la formation et répartition des séances :** Formation à prévoir de préférence sur deux journées (si les exercices pratiques sont retenus). Dans ce cas il est recommandé de réaliser la partie théorique et la partie pratique du module 3 sur la même journée. Les deux journées de formation peuvent être dissociées et organisées de façon indépendante l'une de l'autre.
5. **Modalités de déroulement :** Groupes d'une vingtaine de personnes maximum. Possibilité d'appuyer la formation par des mises en situation pratiques individuelles ou de groupe, notamment sur la gestion de situations conflictuelles et l'organisation de l'activité.
6. **Intervenants :** Après une partie plutôt consacrée à l'organisation interne de l'établissement en matière de sécurité, assurée par le chargé de prévention, il est recommandé de faire appel à des intervenants spécialisés extérieurs à l'établissement. La présence de personnes de l'établissement compétentes pour gérer les situations spécifiques doit être prévue notamment en fin de formation (directeur des ressources humaines, secrétaire général, médecin de prévention, assistante sociale, psychologue, cellule d'écoute etc.)
7. **Supports de formation :** Il est recommandé de remettre aux stagiaires un document de base comprenant les principales consignes d'urgence et procédures en vigueur. Ce document pourra être complété par l'indication éventuelle d'une adresse Intranet permettant l'accès à des pages consacrées à la prévention des risques et à une masse d'informations et de documentations plus conséquentes. Le document de base peut se présenter sous forme de petit livret, de classeur, pochette illustrée, de CDROM ou clé USB.
8. **Validation de la formation :** Il s'agit essentiellement d'une information qui ne nécessite pas de contrôle des connaissances à son issue. Néanmoins, une traçabilité de la formation doit être faite (liste d'émargement – attestation de présence – remise du support de formation)
9. **Compléments :** Il est recommandé que les stagiaires qui assurent une fonction de responsable administratif de site, composante ou bâtiment suivent également la formation de sécurité spécifique à cette fonction (voir fiche formation N°4). Il est recommandé aux personnels d'encadrement confrontés à des situations de gestion de conflits ou à des difficultés de management, de demander auprès de la direction de l'établissement, un accompagnement personnalisé complémentaire qui pourrait être assuré par un intervenant extérieur spécialisé.

PROGRAMME TYPE

MODULE	CONTENU	INTERVENANTS	DUREE	NECESSITE
1° Organisation de la sécurité au sein de l'unité de travail				
L'intégration de la sécurité dans l'activité du service	Le Document Unique d'Evaluation des risques Les formations à la prévention des risques Le travail isolé – le management de l'unité en l'absence du responsable...	Chargé de prévention de l'établissement – correspondant de sécurité déjà nommé et expérimenté	0 h 30'	Incontournable
L'accueil sécurité des nouveaux arrivants au sein du service	Modalités d'accueil – visite des locaux – transmission des consignes et procédures en vigueur dans le service – traçabilité de l'accueil		0 h 15'	Incontournable
Le tandem chef de service - correspondant de sécurité	Missions du chef de service concernant la sécurité des personnels et usagers au sein de l'unité de travail. Conditions de nomination et définition des missions du correspondant de sécurité. Modalités d'exercice des missions. Répartition des tâches et des responsabilités de chacun		0 h 45'	Recommandé ³
2° Responsabilités civile et pénale en hygiène et sécurité				
Responsabilité civile et pénale en hygiène et sécurité	Cadre général de la responsabilité civile	Juriste, enseignant en droit du travail ou avocat spécialisé	2 h 00'	Incontournable
	Responsabilité pénale dans l'application des codes réglementaires en vigueur pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (code du travail, code de la construction et de l'habitation, code de l'environnement, code de la route...etc.)			
	Responsabilité pénale vis-à-vis du code pénal pour blessure, homicide, et mise en danger d'autrui			
	Exemples de jurisprudence			
	Répartition des responsabilités au sein de l'établissement. Notions de délégation de signature et de pouvoir	Intervenant interne à l'établissement (représentant du président - service juridique – secrétaire général – directeur des ressources humaines)	0 h 30'	
3° Gestion des situations particulières				
Les charges mentales	Situations de stress – origines – manifestations – conséquences – prévention – intervention Cas particulier du harcèlement	Médecin de prévention – psychologue du travail – organisme de formation spécialisé	1 h 00'	Incontournable
Les comportements à risques	Conduites addictives – agressivité – troubles du comportement – comportements dangereux inconscients ou volontaires. Prévention et gestion		0 h 30'	
Les situations conflictuelles	Les conflits entre services Les conflits entre personnes d'un même service Les conflits entre personnels et encadrement Les conflits avec les usagers Prévention – gestion	Organisme ou intervenant spécialisé extérieur (pour garantir une liberté d'expression des stagiaires)	1 h 00'	
Exercices pratiques	Exercices de management et gestion d'équipe			3 h 00'
	Exercices de gestion des conflits (mises en situation)			
	Exercices de maîtrise de soi et de gestion du stress personnel			

³ Concerne les unités de travail dans lesquelles la nomination d'un correspondant se justifie (laboratoire, département d'enseignement, composante, etc.)

PRESENTATION DES PARTENAIRES



Groupement National
pour la Prévention
des Risques Professionnels
dans l'Enseignement Supérieur



Pour Aider les Responsables Formations des Etablissements d'Enseignement Supérieur dans leurs Activités d'Intervention et de REcherche

L'Ingénieur en Hygiène et Sécurité (IHS) conseille et assiste le Président de son établissement d'enseignement supérieur pour la définition et la mise en œuvre des actions de prévention des risques. Ses domaines d'intervention sont la sécurité, la santé des personnels et des usagers, ainsi que la protection de l'environnement

Clé de voûte de la prévention dans son établissement, ses missions sont multiples et souvent complexes. L'IHS se doit d'intervenir sur des domaines variés. C'est pourquoi les retours d'expériences de ses homologues jouent un rôle fondamental dans son quotidien. C'est la raison pour laquelle les IHS se sont regroupés en association et ont créé le GP'Sup en 1996, sur les bases de l'association GIHS'sup existante depuis 1991. La diversité des origines de chacun (chimistes, biologistes, spécialistes en radioprotection, en incendie, ...) et l'expérience des "anciens" (ou pionniers ?!) font la richesse et la force du GP'Sup qui compte actuellement plus de 150 membres. Cette force se manifeste essentiellement au travers d'un forum de discussion informatique mais également par l'organisation, 2 fois par an, de journées d'information (et/ou de formation) sur des thèmes relatifs à ses missions. Par ailleurs, le GP'Sup est un interlocuteur privilégié des instances qui jouent un rôle en matière de prévention des risques. A cet effet, il est engagé dans de nombreux groupes de travail en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, l'Observatoire National de la Sécurité (ONS), l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail (INRS), d'autres associations de préventeurs,

<http://www.gpsup.org>

Afin de « promouvoir et de développer la formation continue des personnels des établissements d'enseignement supérieur ... » (extrait des statuts de PARFAIRE) l'association propose aux établissements d'enseignement supérieur :

- un cadre de coopération, de mutualisation et des outils pour l'action
- une réflexion collective sur l'évolution des pratiques
- une ingénierie de formation nationale
- un espace de capitalisation et de transmission des expériences

Les établissements d'enseignement supérieur, via leurs responsables formation des personnels, sont les acteurs directs de PARFAIRE. Ils témoignent de la réalité du terrain à travers la diversité des politiques d'établissement, les formes d'organisation variées, les projets et dispositifs et les questions de professionnalisation.

Les six réseaux régionaux de formation constituent une organisation particulière de la formation, chacun au niveau d'un territoire ; ils ont vocation à mutualiser leurs offres et pratiques de formation, ils sont autonomes dans leur organisation et leur fonctionnement. Ils contribuent par leurs pratiques et réflexions à bâtir le cadre d'action de l'association, de même qu'ils sont les relais naturels des prestations de PARFAIRE.

<http://www.parfaire.fr>